

## **Intégration régionale et dynamiques citoyennes: nécessité de nouveaux modes de gouvernance**

Le continent africain, considéré à juste raison comme le berceau de l'humanité (en témoignent les différentes découvertes archéologiques) depuis le paléolithique, est un continuum géographique avec plusieurs îles. Si l'origine de l'homme est africaine, comment s'articule alors aujourd'hui la douloureuse question de l'identité et de la citoyenneté dans une Afrique balkanisée, appauvrie et confrontée aux guerres de toutes natures et à la pandémie du sida? Il est symptomatique de constater que l'Afrique n'a jamais été aussi désunie qu'à l'heure de la globalisation et du processus de démocratisation des Etats. Il y a là un paradoxe que seule l'histoire du continent permet d'expliquer.

Les déplacements des hommes sur la surface de la terre sont une donnée naturelle autant que la migration des animaux, les changements climatiques et la dérive des continents. La dynamique des populations permet de comprendre que, depuis l'aube de l'humanité, les individus isolés et faibles cherchent à se regrouper pour devenir forts et puissants (phénomène d'osmose), tandis que les groupes fortement structurés ont tendance à se fragmenter (méiose). C'est sur cette base que se sont constitués les grands empires africains (Kerma: 3000 av. J.C., Méroé, Ifé, Egypte, Mali, Ghana, Abon, Sonhraï, Moose, Benin, Kongo, Monomotapa, etc.) qui ont atteint leurs apogées et se sont par la suite disloqués du fait de contradictions internes ou d'agressions extérieures. Si les évolutions et les rapports de force à l'intérieur du continent expliquent l'émergence et l'effondrement de grands regroupements humains et de grandes civilisations, il va en être autrement avec la traite négrière et la colonisation qui vont se caractériser par une irruption violente de puissances extérieures dans le seul but d'exploiter les ressources du continent (considéré comme une propriété privée par les conquérants).

L'identité n'est pas une notion figée. Il s'agit d'un processus dans lequel l'individu est appelé à combiner plusieurs dimensions de la personnalité sur les plans biologique, sociologique, culturel, géographique, historique, etc. Elle se construit à partir d'éléments exogènes réunis et forgés en un ensemble solide ou solidifié. Comme tout ce qui participe de l'humain, les identités se construisent et se déconstruisent en fonction de l'évolution des sociétés. Les identités africaines ont connu des bouleversements avec les chocs de la traite négrière, de l'esclavage et de la colonisation. Au sortir de tous ces traumatismes, les peuples africains se sont retrouvés dans la nécessité de se forger de nouvelles identités qui tiennent compte de nouveaux paramètres qui ont peu à voir avec l'Afrique du passé. C'est en cela que les notions d'authenticité et d'origine pure sont plus des constructions idéologiques que des réalités scientifiques.

L'Afrique des ethnies, des tribus et des villages a vécu. La Conférence de Berlin ayant consacré le droit des puissances européennes de l'heure (Allemagne, Portugal, Espagne, Grande Bretagne, France et Italie) sur l'Afrique, l'on a abouti à un véritable dépeçage du continent sans aucune considération pour les populations en place. Une lecture de la carte géopolitique du continent permet de voir le caractère hasardeux d'un tel découpage qui, par moments, frise le non-sens. Comment peut-on par exemple justifier la superficie de la colonie de la Haute-Volta qui était de 274.000 km<sup>2</sup>, au moment où les autres colonies sans littoral tels le Mali, le Niger et le Tchad avaient chacune des superficies excédant le million de km<sup>2</sup>?

Le panafricanisme prôné par des leaders visionnaires tels Kwame N'Krumah, Modibo Kéita, Sékou Touré, Jomo Kenyatta, etc., au moment des luttes pour les indépendances a été malheureusement

escamoté et combattu par d'autres leaders africains. Ainsi, les indépendances se sont effectuées en ordre dispersé et dans le strict respect des découpages territoriaux hérités de la colonisation.

Les nouveaux Etats issus de la décolonisation n'étaient pas des nations, mais un ensemble de populations aux identités, aux cultures, aux langues et pratiques culturelles et culturelles différentes. Comment parvenir à édifier à l'intérieur de chaque Etat une identité supra-ethnique qui ne renie pas pour autant les identités tribales? L'enjeu est d'autant plus colossal que des groupes jadis homogènes se retrouvent désormais dispersés à l'intérieur de plusieurs ensembles géographiques (c'est le cas des populations des frontières), tandis que des groupes sociaux jadis ennemis sont appelés à se considérer comme relevant désormais d'une même identité nationale. Comme on peut le voir, il s'agit d'une posture quasi schizophrénique caractéristique de la plupart des Etats africains.

Au sortir des luttes de libération, les pères fondateurs des nouveaux Etats ont jugé sage d'imposer les partis uniques afin de conjurer les démons de la division et des guerres civiles. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre la fameuse clause de respect de l'intangibilité des frontières issues de la colonisation sur laquelle s'est fondée la charte de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA). Si durant de nombreuses années, l'on a, tant bien que mal, réussi à protéger une bâtisse dont les fondations étaient assez bancaltes, on le doit aux régimes politiques autoritaires mis en place sur le continent et au souvenir des luttes de libération menées ensemble.

Les indépendances ayant été octroyées dans le cadre de la politique de la décolonisation française, après des longues séries de concertations entre la puissance colonisatrice et les élites formées par elle, les nouveaux Etats ont tout naturellement reconduit les vieux schémas de développement colonial, plutôt que de prendre le risque d'une rupture. En Afrique de l'Ouest, la seule exception (dans le giron francophone) fut le Président Sékou Touré de la Guinée qui, dès 1958, a dit non au référendum organisé par le général De Gaulle. Tous les autres Etats ont acquis leurs indépendances à la queue leu leu avec la bénédiction de la puissance colonisatrice. La poursuite de la politique coloniale aura pour effet d'accentuer les différences entre les villes et les campagnes d'une part, et entre les pays de la côte et les pays de l'intérieur d'autre part.

Après avoir forcé les populations des zones fortement peuplées à se rendre dans les nouveaux pôles de développement, la politique coloniale va ainsi créer de façon durable un appel d'air pour toutes les populations des zones déshéritées et délaissées qui vont se ruer vers les emplois et les activités lucratives et les facilités qu'offrent les villes et les pays dits émergents.

L'émigration est une question de survie, et elle est surtout la conséquence de mauvais choix politiques pour le développement du continent et le résultat visible d'un continent en déséquilibre. Les déplacements de populations ont toujours entraîné des réactions de survie de la part des populations hôtes qui vont, par divers moyens, tenter d'éviter l'envahissement et l'implosion.

### **I- Qui est étranger sur cette terre?**

L'histoire et les différentes mythologies indiquent l'antériorité de la terre sur l'homme. Dans la Genèse, il est que Dieu créa l'univers avec les animaux et les hommes en six jours. Le premier jour fut consacré à la création des cieux et de la terre; l'homme et la femme qui furent le couronnement de la création n'apparurent qu'au sixième jour. Ce rappel permet de montrer le caractère relatif de la notion d'autochtonie qui sert de critère pour désigner l'installation de populations sur un espace donné. Si l'Afrique est le berceau de l'humanité, elle est par conséquent l'initiatrice des mouvements migratoires. Pour des raisons multiples les hommes ont toujours parcouru des espaces plus ou moins grands, depuis l'aube de l'humanité. La quête de la survie et du bien-être se trouve au cœur de toute entreprise migratoire de la préhistoire à nos jours.

Lorsqu'on parle de populations autochtones, l'on a tendance à conférer une essence originelle à des représentants de populations qui ont depuis très longtemps occupé un espace géographique donné et qui, à ce titre, se considèrent ou sont considérés comme les propriétaires ou les garants légitimes. Fondées sur un tel droit, elles ont tendance à considérer les représentants des autres populations, d'arrivée plus récente, comme n'étant pas dignes d'autochtonie et de détenir une quelconque propriété sur le foncier quel que puisse être, par ailleurs, le temps de séjour ou de présence ininterrompue dans la zone. Ceci soulève la question du bien-fondé de certains concepts qui sont utilisés dans les sphères internationales (à l'ONU, l'on parle des droits des populations autochtones) et qui se révèlent, à l'usage, très problématiques.

En effet, l'autochtone est fondé à affirmer, *ad vitam eternam*, son indigénéité tout en niant au non autochtone une quelconque possibilité de s'autochtoniser. Il se pose alors la question de savoir si l'on naît ou devient autochtone? L'autochtonie est-elle d'essence ou s'agit-il d'une élaboration idéologique, et donc culturelle? Comment par exemple un enfant de dix ans peut-il se considérer plus autochtone qu'un vieillard immigré dans une zone depuis plus d'un demi-siècle? Nul n'émerge de la terre comme un champignon! A y réfléchir, tous les êtres humains sont à la fois des autochtones et des migrants. Tous les hommes de la terre, parce que terriens, sont des autochtones. Seuls les martiens, s'ils existent, pourraient être traités de populations étrangères à la terre. Mais le caractère autochtone de l'homme est éphémère et dure le temps de sa présence à un endroit que ses ancêtres ont supposé occuper depuis l'aube des temps. Les raisons qui poussent les humains à migrer sont plus nombreuses que celles qui les retiennent à l'endroit de leur naissance. Ainsi, dès l'instant où un autochtone émigre pour un autre espace, il est considéré *ipso facto* comme un étranger au nom des frontières que les hommes ont érigées entre eux.

C'est pour échapper à de telles considérations que, lorsqu'il s'est agi de définir la politique culturelle du Burkina Faso, nous avons été de ceux qui ont combattu le terme de peuples autochtones que l'on voulait inscrire dans le document, et lui avons préféré le concept de «populations plus anciennement installées». L'on pourrait penser qu'il s'agit là d'une simple question de terminologie ou de sémantique. Penser ainsi serait minimiser le danger que l'on a cherché à éviter par le choix d'une expression qui a l'avantage de rappeler aux populations qu'elles sont toutes originaires de quelle part avant d'immigrer et de s'installer à un moment de l'histoire de l'humanité sur une partie de cette terre qui est aujourd'hui le Burkina. Certes l'adoption d'une telle terminologie ne s'est pas faite sans mal, mais l'essentiel est qu'elle ait été, après d'âpres explications, retenue dans un document aussi important que celui devant définir la politique culturelle du Burkina dans les cinq années à venir.

Le terme de populations autochtones a l'inconvénient de véhiculer un certain complexe d'infériorité ou de supériorité, c'est selon. Aux Amériques, les populations dites autochtones sont infériorisées du fait de l'occupation des territoires ancestrales par des immigrants et des colons venus d'Europe et qui se sont imposés par la violence. En Europe et dans certains pays d'Afrique, les populations dites autochtones nourrissent plutôt un complexe de supériorité par rapport aux immigrants. Ceci tient au fait que les immigrants, pour la plupart, ont quitté leurs pays respectifs pour des raisons économiques, et se sont en conséquence dirigés vers des zones connaissant un meilleur développement et un niveau de vie plus élevé. La majorité des migrants étant analphabètes et d'origine rurale, il leur est réservé les «sales boulots» que les «nationaux» méprisent. Par la suite, le mépris attaché aux sales boulots va être transféré sur la personne des migrants! Ainsi de termes humiliants et vexatoires sont utilisés par les populations nationales à l'endroit des migrants.

Si les immigrants de la première génération se contentaient d'occuper les emplois que les «nationaux» délaissaient et acceptaient les différentes humiliations et exactions sans grande réaction, il en sera autrement pour leurs enfants qui, pour avoir étudié et évolué avec leurs camarades nationaux dans les mêmes conditions, se révéleront allergiques à la discrimination et aux préférences nationales, ce

d'autant plus qu'ils sont en droit de se considérer comme des nationaux, nonobstant leurs origines qui, parfois, transparaissent dans leurs patronymes. Une telle évolution tend à montrer que la Terre est le bien commun des hommes~; nul n'a le droit d'en revendiquer une propriété exclusive. Tous les hommes sont de passage et seule la terre demeure! Les notions de nationaux et d'étrangers sont relatives. L'on ne peut demeurer étranger tout le temps, tout comme nul ne peut être un national en tous lieux! Certains des «nationaux» d'aujourd'hui sont appelés à devenir les étrangers de demain, tandis que les étrangers d'aujourd'hui deviendront les «~nationaux~» de demain. Par conséquent, nul Africain ne doit être considéré comme un étranger en Afrique! A fortiori, aucun Africain de l'Ouest ne devrait être considéré comme étranger dans un des Etats de la CEDEAO.

## **II- Les Etats-nations et les politiques nationales/ nationalistes**

A l'instar des cathédrales médiévales, les nations ne peuvent pas se construire en l'espace d'un demi-siècle! En effet les différentes communautés vivant à l'intérieur des nouveaux Etats africains n'ont pas toujours vécu par le passé en bonne intelligence. Au sortir des indépendances, qu'on qualifie généralement de nominales, les autorités politiques de l'heure ont employé leurs énergies et leur temps à construire les bases de nouvelles nations à partir des nationalités présentes sur les territoires hérités de la colonisation. Pour cela, ils ont mis en place des politiques et pris des mesures de nature à forcer ou à forger des identités spécifiques. Souvent obnubilés par les intérêts nationaux, les dirigeants politiques ont travaillé à réduire ou à gommer les liens séculaires qui unissaient les peuples à cheval sur plusieurs des frontières nationales; c'est le cas des Goulmantchés (Niger, Burkina, Togo, Bénin et Tchad), des Akans (Ghana et Côte d'Ivoire), des Malinkés (Mali, Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina, Liberia et Sierra Léone), des Sénoufos (Mali, Côte d'Ivoire, Burkina), des Dogons (Mali et Burkina), des Pulars ( Sénégal, Mali, Guinée, Burkina, Tchad, Nigeria, Niger, Cameroun, ), etc. La volonté de créer des nations a abouti à l'émergence de politiques nationalistes qui ont commencé à faire des nationaux des privilégiés; ce qui a eu pour conséquence la reconnaissance d'une distinction entre ceux-ci et les étrangers dont la situation va devenir de plus en plus précaire (dans les années 70, de nombreux pays africains ont opté pour la nationalisation des cadres tant dans les administrations que dans le secteur privé). Le flux migratoire continu qui a contribué à créer des pôles de développement va commencer à devenir un véritable problème dans les décennies 80 caractérisées par une véritable récession économique du continent.

En dépit du fait que l'Afrique de l'Ouest a toujours été une terre de grande migration et que les peuples ont su se créer de nombreux mécanismes de solidarité et d'intégration, les responsables politiques, dans le souci de prendre en compte les préoccupations d'une partie non négligeable de leur électorat (surtout les jeunes citadins diplômés et désœuvrés), vont surfer sur les fibres nationalistes et les replis identitaires. Au regard de la raréfaction des biens, la solution de faciliter a été pour certains politiques de faire de l'étranger le bouc émissaire de toutes les difficultés de la nation. Dans un Etat en crise, de tels slogans sont faciles et mobilisent rapidement les foules. Mais il s'agit là d'une expérience aventureuse, dans la mesure où l'on aboutit presque toujours à faire remonter l'hydre de la xénophobie en exaltant le sentiment patriotique. C'est ainsi que la naissance de concepts nationalistes (ivoirisation, voltaïsation, ivoirité, etc.) ont dérivé et échappé à la maîtrise de ceux qui les ont conceptualisés.

Ainsi, de nombreux Etats d'Afrique de l'Ouest ont connu des fièvres xénophobes qui les ont conduits à organiser des opérations de chasse aux étrangers. L'on peut citer le Nigeria, le Ghana, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, le Niger, etc. Si pour certains pays, l'on peut parler d'accident malheureux, pour d'autres, il s'agit d'un système de gouvernance que l'on invoque chaque fois que de besoin. Mais, l'identité étant une somme de références, les replis identitaires comportent de graves risques, car l'on peut finir par ne plus savoir à quelle identité se référer pour se sentir appartenir à la bonne sphère. C'est ainsi que dans certains pays, après avoir stigmatisé l'étranger

extérieur, l'on a fini par se trouver des étrangers intérieurs dont il fallait se débarrasser. L'on peut citer la Mauritanie avec le problème des négro-mauritaniens, la Côte d'Ivoire où les populations du Nord sont considérées comme des envahisseurs et récemment les Arabes mohamides d'origine tchadienne mais ayant depuis longtemps acquis la nationalité nigérienne.

Très souvent, les peuples des marges et des frontières, avec les liens supposés ou réels entretenus avec leurs parents au-delà des frontières nationales, sont considérés comme suspects et peu fiables. Il se pose la question de l'entre-deux et la négation des identités plurielles. Mais, du point de vue de l'histoire de l'installation des populations sur les différents territoires et du point de vue de la colonisation à l'examen, les Africains sont tous dans l'entre-deux. Ainsi, de nombreux groupes ethniques sont le fruit de la migration à partir de certains foyers communs. En Afrique de l'Ouest, le Ghana, le Mali et la Guinée constituent des foyers de nombreuses populations telles les Moose, Lobi, Gurunsi, Dagara du Burkina qui viennent du Ghana; les Baoulé et les Agni de Côte d'Ivoire ont leurs origines au Ghana; les Malinkés, Sénoufo de la Côte d'Ivoire et du Burkina sont originaires du Mali, etc.

A la pratique, les politiques nationalistes ou nationales ont montré leurs limites, car l'espace africain est un espace de circulation d'hommes que les frontières artificielles ne sauraient arrêter. Le morcellement des Etats-nations a créé un sentiment de repli et de compétition entre les différents pays qui ont limité les possibilités de coopération et de construction commune. En s'inscrivant dans une telle logique, l'on a tendance à oublier que la politique coloniale a surtout consisté à diviser pour régner.

Dans les faits, les peuples de l'Afrique de l'Ouest sont plus intégrés qu'on ne le croit; l'espace ayant toujours été un continuum entre le sud forestier et le nord sahélien permettant les échanges entre les différentes populations qui entretiennent des liens séculaires repérables à travers les groupes de langues parlées et la similarité de pratiques culturelles et cultuelles.

Mais, pour n'avoir pas pu rompre avec la logique des politiques coloniales, les dirigeants politiques ont du mal à faire tomber les barrières qu'ils ont contribué à ériger. Ainsi, malgré la mise en place des structures régionales (UEMOA, CEDEAO, CEMA, etc.) ou continentale (UA, CEN-SAD), l'Afrique est la proie de multiples conflits violents, au moment même où le vent de la démocratie se met à souffler sur le continent. Ces différents conflits sont causes de déplacements de populations à l'intérieur des pays (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Togo, etc.) ou d'un pays à un autre. Le continent africain compte aujourd'hui le lot le plus important de réfugiés et de déplacés du monde; ce qui traduit, si besoin était, l'instabilité dans laquelle vivent les populations.

Les conflits les plus récurrents et les plus violents sont précisément ceux qui surviennent entre pays voisins pour des raisons qui tiennent souvent à une lecture différentielle des tracés frontaliers. L'on peut citer le Mali et le Burkina, l'Ethiopie et l'Erythrée, le Cameroun et le Nigeria, le Tchad et la Libye, le Burkina et le Bénin, l'Algérie et le Maroc, etc. De nombreux autres contentieux font l'objet de discussions à l'intérieur de commissions mixtes de suivi de tracés des frontières mis en place par les Etats. Il s'agit là d'autant de poudrières qui peuvent exploser à tout moment, obligeant les populations à chercher refuge de part et d'autre des frontières. Manifestement, les Etats-nations commencent à montrer leurs limites à abriter des citoyennetés viables et durables. Les citoyennetés nationales avec les documents administratifs y afférant sont de nos jours les prétextes pour les forces de l'ordre (police, gendarmerie, douane, armée) de racketter et de violer les droits des non nationaux. Le franchissement des frontières donne lieu à un commerce «juteux» au profit des agents de l'Etat qui organisent un rançonnement systématique des voyageurs étrangers. Tous les moyens (négociation- intimidation- violence physique) sont employés pour extorquer de l'argent.

Ces exemples tendent à prouver que les Etats-nations, après avoir été des prêts-à-porter,

commencent à devenir des camisoles de force dans lesquelles les Africains se sentent désormais à l'étroit. Pour preuve, l'on assiste à un phénomène qui prend de l'ampleur: la bi ou la multi nationalité. Ainsi, du fait des mariages mixtes ou des séjours prolongés dans les Etats tiers, de plus en plus d'Africains ont opté de posséder plusieurs nationalités afin de pouvoir chaque fois se sentir chez eux lorsqu'ils sont amenés à franchir des frontières nationales pour des raisons d'emploi, de commerce ou de famille.

### **III- Les espaces régionaux pour une émergence de nouvelles citoyennetés**

Si l'idéal pan africaniste était de parvenir à terme aux Etats-Unis d'Afrique et d'abolir toutes les frontières qui divisent les peuples, il faut convenir qu'aujourd'hui l'on est plus éloigné des possibilités de rapprochement des peuples d'Afrique qu'au moment des indépendances. Les frontières géographiques se sont doublées de multiples autres barrières (linguistiques, économiques, politiques et religieuses) et ont rendu hypothétique l'unité des peuples africains. Mais, au regard de l'étroitesse des espaces nationaux, les espaces régionaux (Afrique du nord, de l'est, de l'ouest, du centre et du sud) peuvent s'avérer être des solutions durables aux difficultés économiques, sociales et politiques des Etats-nations.

Sur le plan économique, la complémentarité des économies régionales est de nature à permettre la conjugaison des ressources et des compétences. Les pays côtiers constituent les portes d'entrée naturelles pour les marchandises tant à l'importation qu'à l'exportation. Ainsi, en plus des terminaux existant pour les pays de l'intérieur, il y a lieu de créer des ports en terre sèche qui seraient reliés par un réseau routier et ferroviaire efficace pour acheminer les productions des espaces régionaux. Pour rendre les échanges attrayants, il y a lieu de spécialiser les productions et laisser jouer les avantages comparatifs. Les pays seront ainsi plus spécialisés dans certains domaines de production. Ceci aura l'avantage de concentrer les investissements pour la création de trusts au profit de la communauté régionale. Un tel dispositif nécessite la prise de mesures efficaces pour la libre circulation des personnes issues de la communauté régionale concernée. Les tracasseries policières et douanières ainsi que les fraudes devraient être combattues de manière énergique.

Sur le plan social, les peuples des frontières seront de nouveau rassemblés, car avec l'émergence des espaces régionaux, l'on opère une correction du découpage issu de la conférence de Berlin. Ainsi, les populations qui ont été arbitrairement séparées par des frontières pourront de nouveau se sentir réunifiées. Cela rend urgent la mise en circulation des documents affirmant les citoyennetés régionales tels les passeports. Les ressortissants des communautés devraient avoir les mêmes droits au travail et à la résidence que les nationaux. En outre, des programmes d'éducation à la citoyenneté régionale devraient voir le jour dans les cursus scolaires et dans les projets de développement.

Sur le plan politique, l'émergence des citoyennetés régionales rendrait caduques les discriminations contre les étrangers dans la mesure où l'espace régional est intégrateur. Mais, pour la concrétisation d'un tel idéal, les politiques ont la lourde mission de revoir leur perception du développement qui, jusque-là, est centré sur l'Etat-nation. Les citoyennetés nationales devraient se montrer plus ouvertes; et des dispositions législatives devraient être prises pour permettre l'octroi de nationalités nouvelles aux ressortissants de la communauté qui en feraient la demande et qui rempliraient les conditions requises. Les nationaux résidant dans un pays de l'espace communautaire devraient voir leurs droits civiques et politiques renforcés. Ainsi, l'on devrait œuvrer, dans le cadre de la décentralisation et de la communalisation, à voir des élus locaux non nationaux, mais ressortissants de l'espace communautaire. C'est à ce prix que l'intégration commencera à devenir une réalité tangible et non plus un vœu pieux.

Pour la construction des espaces communautaires, les politiques ont un rôle capital à jouer. Depuis

les indépendances, des efforts sont déployés dans ce sens, avec des fortunes diverses. Le constat est cependant inquiétant: l'Afrique a les plus importants foyers de conflits au monde. A peine a-t-on quitté les guerres de l'Afrique australe, les guerres de la corne de l'Afrique, le génocide des grands Lacs que l'Afrique de l'Ouest entre dans un cycle de conflits meurtriers (Liberia, Sierre Léone, Guinée Bissau, Mali, Niger, Côte d'Ivoire, etc.). En ce moment, c'est le Soudan et le Tchad, sans oublier la Centrafrique, qui connaissent des fièvres sociales.

Les citoyennetés nationales commencent à s'essouffler et à montrer leurs limites dans un monde de plus en plus globalisé. L'Afrique de l'Ouest a des atouts permettant de construire de nouvelles citoyennetés sans danger. Il s'agit de l'UEMOA et de la CEDEAO qui sont des instruments d'intégration qui demandent le soutien de toutes les énergies. Les politiques ont frayé, tant bien que mal, la voie; il appartient aux peuples et aux différentes organisations de la société civile de créer un vaste mouvement qui rende le processus irréversible. S'agissant précisément de la CEDEAO, une des dispositions portant sur la citoyenneté pose encore problème, dans la mesure où les bi-nationaux, dont la nationalité première ne relève pas d'un des Etats de la communauté, se trouvent exclus de la citoyenneté ouest-africaine. Il s'agit assurément d'une disposition qui traduit une attitude frileuse et non progressiste. Contrairement à la philosophie d'élargissement que prône la CEDEAO, une telle disposition se révèle anachronique dans la mesure où la communauté est disposée à refuser la citoyenneté ouest-africaine à des individus possédant déjà la nationalité d'un des Etats membres. En effet dans le protocole A/P5/82 du 29 mai 1982 portant code de conduite de la citoyenneté, entré en vigueur 10 juillet 1984, il est stipulé que sera considéré comme citoyen de la Communauté « toute personne qui, par la descendance, a la nationalité d'un Etat membre et qui ne jouit pas de la nationalité d'un Etat non membre de la Communauté ». Il n'est pas normal que la Communauté supranationale puisse exclure ceux que les Etats ont réussi déjà à intégrer au sein des communautés nationales. C'est pourquoi, les organisations de la société civile de l'Afrique doivent se mobiliser pour qu'une telle disposition soit abrogée.

Il devient urgent que les sociétés civiles africaines s'impliquent activement pour la construction de la paix et de l'émergence des citoyennetés régionales. Mais il faut auparavant nettoyer les écuries dans le but d'expurger les nombreuses organisations dites de la société civile qui, en réalité, ne sont que les caisses de résonance des politiques et qui polluent, par leur caractère partisan, l'action citoyenne des véritables organisations de la société civile. Une organisation de la société civile aux ordres n'est pas une structure à même de combattre la mal-gouvernance et d'insuffler une action citoyenne durable et crédible. Les organisations de la société doivent également apprendre à dépasser les frontières nationales pour inscrire leurs actions dans le multilatéralisme. Aussi, les organisations communautaires ont-elles un devoir de promotion de sociétés civiles en phase avec les idéologies des nouvelles identités supra-nationales.

## BIBLIOGRAPHIE

BREDELOUP Sylvie.- Tableau synoptique. Expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995). Mondes En Développement. 1995; 23(91):117-121.

DUTEL Mireille: "Ceuta et Mélilla: les barbelés de la mort", in Le Point, hebdomadaire d'information, no1728 du jeudi 27 octobre 2005~: 33-35

GUILMOTO Christophe Z. et SANDRON Frédéric.- Migration et développement, Les études de la documentation française, 2003, 142 pages.

MAIGA Alkassoum et SAWADOGO Ram Christophe .- Etude sur la situation et les conditions de vie des rapatriés~: de l'insécurité à la pauvreté? Secrétariat Permanent du Conseil National de Population, Ouagadougou, 2005, 57 pages.

MEYER Pierre~: «~La liberté de circulation des personnes et des biens~», Communication au séminaire d'information et de sensibilisation des jeunes sur le processus d'intégration régionale, Ouagadougou, 8 et 9 juin 1999, 10 pages.

NEXON Marc: "Europe forteresse, Europe passoire", in Le Point, hebdomadaire d'information, no1728 du jeudi 27 octobre 2005~: 30-31

OUEDRAOGO Dieudonné~: «~Les migrations burkinabè sous la Révolution Démocratique et Populaire~: continuité ou rupture~?~» in Population, Reproduction et Société, Presses de l'Université de Montréal, 1993, 24 pages.

PACERE Titinga Frédéric.- Migration et droits des travailleurs (1897-2003).- Paris~: UNESCO-Karthala, 2004~; 262 pages.

SAWADOGO Ram Christophe~: «~Importance, enjeux et perspectives du phénomène migratoire au Burkina Faso pour les années 1990~», Ouagadougou~; 30 pages

SAWADOGO Ram Christophe~: «~La migration~: fait démographique majeur du Burkina Faso et facteur d'intégration régionale ouest-africaine, 1998~; 61 pages

KBANDJI Lama, SAWADOGO Ram Christophe et OUEDRAOGO Dieudonné dans «~Politiques migratoires et intégration régionale en Afrique de l'Ouest~»